

PANORAMA DES AIDES PUBLIQUES AU CONSEIL, AU DIAGNOSTIC, À L'EMPLOI ET À LA FORMATION

AIDES DIRECTES À L'ENTREPRISE : CONSEIL ET DIAGNOSTIC

AIDES	OBJECTIFS	PUBLIC CIBLE	MODALITÉS DE L'AIDE
CONSEIL EN RH	Accompagnement personnalisé aux TPE-PME pour répondre à leurs besoins en matière de gestion RH	TPE-PME < 250 salariés	Régime communautaire des aides de <i>minimis</i>
AIDE À LA GPEC	Élaboration d'un plan de Gpec	TPE-PME < 300 salariés	<ul style="list-style-type: none"> > Projet individuel : 15 000 euros sans excéder 50 % du coût du projet > Projet interentreprises : 12 500 euros par entreprise sans excéder 50 % du coût du projet
AIDE AU CONSEIL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	Aide financière pour faire procéder à une étude sur : <ul style="list-style-type: none"> - la situation en matière d'égalité professionnelle - les mesures, notamment les mesures de formation, susceptibles d'être prises pour rétablir l'égalité hommes-femmes 	Entreprise < 300 salariés	<ul style="list-style-type: none"> > Maximum : 70 % des frais d'intervention du consultant chargé de l'étude > Plafond : 10 700 euros

AIDES DIRECTES À L'ENTREPRISE : EMPLOI-FORMATION

AIDES	OBJECTIFS	PUBLIC CIBLE	MODALITÉS DE L'AIDE
CONTRAT POUR LA MIXITÉ DES EMPLOIS ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	Aide au financement d'un plan d'actions exemplaires en faveur de l'égalité professionnelle ou de mesures permettant d'améliorer la mixité des emplois	Toute entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 50 % du coût d'investissement en matériel 30 % des dépenses de rémunération exposées par l'employeur 50 % des autres coûts afférents à la réalisation du plan
FNE-FORMATION	Prise en charge d'une partie des coûts pédagogiques des formations	Entreprises dont les projets s'inscrivent dans les transitions écologique, numérique et agricole/alimentaire	Le taux d'intensité des aides varie selon la taille et la situation économique de l'entreprise